



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire

DG Politique de Contrôle
Direction Santé Animale
et Sécurité des Produits
Animaux

CA-BotaniqueFood
Safety Center
Bd du Jardin botanique, 55
1000 Bruxelles
Tél. 02 211 82 11

cvo.belgium@afsca.be
www.afsca.be

NE 0267.387.230

Royaume de Belgique



À toute personne ou organisation concernée

Je soussigné, Chantal Rettigner, Chief Veterinary Officer (CVO) de la Belgique et délégué adj. auprès de la WOAHOIE (Organisation mondiale de la santé animale), déclare que la Belgique est officiellement indemne de peste porcine africaine chez tous les suidés depuis le 1^{er} octobre 2020, conformément au chapitre 15 du Code terrestre de la WOAHOIE.

L'auto-déclaration approuvée par la WOAHOIE est accessible via les liens suivants :

- <https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-proposons/auto-declaration-du-statut-dune-maladie/>
- https://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Animal_Health_in_the_World/docs/pdf/Self-declarations/2020_12_Belgium_ASF_self-declaration_FR.pdf

Tout changement de la situation épidémiologique sera immédiatement publié sur le site de l'AFSCA*, avec une adaptation de la présente déclaration, et sera notifié à la WOAHOIE en application de ses règles.

Bruxelles, le 3 janvier 2023.

Notre mission est de veiller à ce que tous les acteurs de la chaîne fournissent aux consommateurs et les uns aux autres une assurance optimale que les aliments, les animaux, les plantes et les produits qu'ils consomment, utilisent ou détiennent sont fiables, sûrs et protégés, maintenant et à l'avenir.

Dr. Chantal RETTIGNER
Chief Veterinary Officer de la Belgique
Délégué adj. auprès de la WOAHOIE

*<http://www.afsca.be/ppa/>